

## Procédure d'inscription.

S'inscrire dans la Frat-Mazenodienne du Centre International Eugène de Mazenod, c'est adhérer à un projet commun que formalise la Charte de vie.

Chaque étudiant s'engage en conséquence au respect de la Charte de vie et de ses annexes.

Comment s'inscrire ? *La réception des demandes s'ouvre le 1<sup>er</sup> mars et se clôt le 15 juillet.*

*Un email préalable est envoyé à [frat.mazenodienne@gmail.com](mailto:frat.mazenodienne@gmail.com)*

Après avoir reçu les renseignements souhaités et pris connaissance de la Charte de vie et de ses annexes, le candidat effectue une demande au responsable de la Frat-Mazenodienne

Que doit comporter la demande d'admission ?

- Une fiche de candidature (reçu en fichier) à imprimer. Compléter la fiche et la signer, ce qui marquera votre approbation à la Charte de vie et ses annexes.
- Une copie de la carte d'identité, ou du passeport.
- 1 photo d'identité récente.
- Une lettre de motivation.
- Une enveloppe timbrée à l'adresse des parents (ou du responsable légal).

*NB : le foyer retiendra en priorité les dossiers permettant de juger du sérieux du candidat et notamment en ce qui concerne la motivation et la nature des engagements envisagés – une visite et un entretien sur place sont indispensables (en cas d'impossibilité majeure, un entretien téléphonique peut être envisagé).*

- Lorsque les responsables de la Frat-Mazenodienne retiennent la candidature, la procédure se poursuit avec l'Association.

Les documents suivants seront alors demandés :

- La feuille d'adhésion et un chèque (du montant de l'adhésion) à l'ordre de l'association Centre International Eugène de Mazenod.

*La réponse définitive est donnée dans le courant de juillet. Un pré contrat vous sera envoyé et vous devrez le renvoyer avec un chèque du dépôt de garantie (équivalent à un mois de loyer, celui-ci vous sera rendu dans les deux mois suivants la fin du bail si aucune détérioration n'est constatée), ainsi votre studio sera officiellement retenu.*

- Lorsque vous entrerez dans le studio (en septembre), vous devrez fournir :

- Un certificat d'assurance.
- La fiche sanitaire complétée (modèle à télécharger, [« fiche sanitaire « CERFA »](#)) et adressée sous pli confidentiel (en cas d'urgence durant l'année).
- Le premier mois de loyer.

*NB. Dès que vous avez reçu la réponse officielle pour votre logement, imprimez votre dossier, vous gagnerez du temps et de l'argent. Ainsi en septembre vous pourrez directement compléter l'ensemble de votre dossier CAF.*